



Procès-verbal
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL d'IVILLE
Du mardi 6 Décembre à 20H30

D44/2022 : Logiciel mairie

Monsieur le maire présente le devis de notre actuel fournisseur de logiciel JVS Mairistem qui s'élève à 3 474 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Approuvent l'usage des logiciels mairie dématérialisés
- Acceptent le devis de JVS

D45/2022 OBJET : Lissage béton nouvelle mairie

- Clôtures services pour un montant de 1 953 € HT (43.40 € HT le mètre)
- DTM pour un montant de 2 940 € HT (60 € HT le mètre)

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte le devis de Clotures services

D46/2022 OBJET : Travaux SIEGE rue Marcel Leclerc

- En section d'investissement : 1 960 €
- En section de fonctionnement : 784 €

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise :

- Monsieur le maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

D47/2022 OBJET : Mise en place de l'entretien professionnel

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide

Que les critères qui servent de base à l'appréciation de la valeur professionnelle de l'agent public au terme de l'entretien prévu par le décret n°2014-1526, portent sur :

- Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs ;
- Les compétences professionnelles et techniques ;
- Les qualités relationnelles ;



- La qualité d'assiduité ou d'expertises ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

D48/2022 OBJET : Remplacement au secrétariat de mairie

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte le remplacement de la secrétaire de mairie pendant la période de congés annuels (décembre).

D49/2022 OBJET : Aristodog, remboursement des frais

Vu le rapport de présentation ci-dessous,

- Décide de facturer aux propriétaires de chien la première intervention de la société Aristodogs selon le tarif ci-dessus
- Décide de modifier la tarification du chenil communautaire de la manière suivante :
 - Frais d'entrée : 50 € TTC
 - Frais de séjour par jour : 10 € TTC
 - Frais vétérinaire (soins+ identification) : facturés au réel
 - Frais de capture (par société accréditée et frais payés par la communauté de communes) : Facturés au réel

Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération,

Dit que les somme et recettes seront inscrites au budget général 2022 et suivants.

D50/2022 OBJET : Décisions modificatives

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le mouvement de crédits ci-dessous :

Diminution de crédits			Augmentation de crédits		
Section de fonctionnement			Section de fonctionnement		
Chapitre	Article	Sommes	Chapitre	Article	Sommes
67	678	-5 687.35 €	11	60612	+ 5 687.35 €
Autres charges exceptionnelles			Energie électricité		

Diminution de crédits			Augmentation de crédits		
Section d'investissement			Section d'investissement		
Chapitre	Article	Sommes	Chapitre	Article	Sommes
21	2184	-11 603.42	16	1641	+ 11 603.42 €
Mobilier			Emprunt		



Diminution de crédits			Augmentation de crédits		
Section de fonctionnement			Section d'investissement		
Chapitre	Article	Sommes	Chapitre	Article	Sommes
67	678	-2 295.17 €	66	66111	+ 2 295.17 €
Autres charges exceptionnelles			Intérêts réglés à l'échéance		

Diminution de crédits			Augmentation de crédits		
Section d'investissement			Section d'investissement		
Chapitre	Article	Sommes	Chapitre	Article	Sommes
21	2184	-23 123.18 €	23	2313	+ 23 123.18 €
Mobilier			Immobilisation en cours		

D51/2022 OBJET : Actualisation Défense Extérieure contre l'incendie (D40.2021)

	HT	%
Coût de l'opération	12 214.20 €	100
Subventions		
DETR	- 4885.68 €	40
Département	- 4885.68 €	40
Reste part communale	2442.84 €	20